



# Département du Pas de Calais Commune de Fouquereuil

## ARRETE DU MAIRE

n° 2026-029

**Objet : Création et réparation du réseau électrique souterrain  
14 Ter rue de l'Eglise**

**Le Maire de Fouquereuil,**

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992

Vu la demande de la Société ROTEL CHEZ SIG IMAGE en date du 20 Mai 2026

Vu les travaux de création et réparation du réseau électrique souterrain situé au 14 Ter rue de l'Eglise

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation sera restreinte rue de l'église au niveau du n°14 Ter de la commune de FOUQUEREUIL à partir du 22 juin 2026 pour une durée de 30 jours.

**ARTICLE 2 :** Ces restrictions consisteront en :

- ↪ Une interdiction de stationner et de dépasser au droit du chantier pour les véhicules légers et poids lourds
- ↪ La circulation sera alternée par feux tricolores
- ↪ La circulation sera limitée à 30 km/h

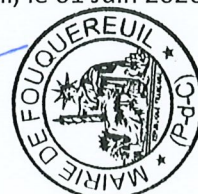
**ARTICLE 3 :** Les travaux seront exécutés par la société ROTEL CHEZ SIG IMAGE, Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART, qui installera les panneaux de signalisation des travaux aux extrémités de la section concernée, conformément aux instructions interministérielles sur la signalisation temporaire des routes approuvées par arrêté du 6 Novembre 1992.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de la Police de Béthune, Monsieur le Chef de la police municipale ainsi qu'à la Société ROTEL CHEZ SIG IMAGE

Fait à Fouquereuil, le 01 Juin 2026

Le Maire



Fabrice PEREIRA